



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

FMI
**

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Statuts & Règlements
**

Organisation des
Championnats &
Coupes
**

Football à Effectif
Réduit
**

Futsal
**

Calendriers
**

ANNEXES

Amendes
**

Classements
Officiels



**Fermeture
Week-end
de Pâques
Du Vendredi 15 Avril
à 12h00
au Mardi 19 Avril
2022
à 09h00**



**Egalement
Consultable sur
notre site
internet**

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Assemblée Générale Extraordinaire

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'Assemblée n'a pas pu délibérer ce jour sur les propositions soumises aux Statuts (Modalités de représentation lors d'une Assemblée Générale dématérialisée / Répartition des compétences Assemblée Générale – Comité de Direction) ; conformément aux dispositions des Statuts du District du Val de Marne, l'Assemblée est de nouveau convoquée, le **MARDI 19 AVRIL 2022 à 18H00 au siège du District 94**, pour délibérer, sans condition de quorum, sur les propositions de modifications statutaires. **Un mail de convocation a été adressé à tous les clubs le 29/03/22.**

Important

RAPPEL

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, **les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat séniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).**

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2021/2022 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)

♦ Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 31 Mai 2022 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

Edition N° 578 du Jeudi 14 Avril 2022

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2021 (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)
Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)



Résultat ¼ de Finale COUPE NATIONALE FUTSAL

Résultat	Résultat
3-6	<u>HEROUVILLE FUTSAL 1 - KB FUTSAL 1</u>

½ Finale COUPE NATIONALE FUTSAL

Date	Installation
<u>23/04/2022</u>	<u>Kb Futsal 1 - Nantes Metrop Futsal 1</u>

TIRAGE ½ Finale COUPE DE FRANCE FOOTBALL ENTREPRISE

Equipes	Résultat
<u>07/05/2022</u>	<u>Apsap 94 E. Roux 1 - Espace Foot Fc 1</u>

L'APSAP Emile Roux poursuit son parcours historique en surclassant les Cheminots Stéphanois (4-0) pour atteindre le dernier carré de la compétition pour la première fois de son histoire. Le club du Val-de-Marne affrontera le FC Espace Foot (Nouvelle-Aquitaine).

INFORMATIONS SANCTIONS

SEPTEMBRE 2021 à MARS 2022

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité de substitution d'identité.
- **1 an de suspension ferme** et 6 mois avec sursis, Motif : Coups et blessures sur un joueur en tant que dirigeant, et fraude sur identité,
- **10 matches fermes de suspension**, Motif : Menaces, intimidation et coups ayant entraîné une blessure.
- **Suspension de terrain - 2 matches avec sursis**. Motif : envahissement de terrain.
- **18 mois de suspension fermes**, Motif : Comportement violent et agressif et entrée sur le terrain sans autorisation de l'arbitre
- **10 matches de suspension fermes**, Motif : A pénétré sur le terrain sans autorisation et cherché l'affrontement avec une attitude agressive envers l'arbitre central
- **4 ans de suspension fermes**, Motif : Coup volontaire envers officiel après match, sans ITT.
- **3 ans de suspension fermes**, Motif : Coups volontaires à joueur adverse avec ITT \geq 8 jours,
- **12 matches de suspension fermes**, Motif : Propos menaçants et intimidation envers l'arbitre officiel, à l'issue du match
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité
- **3 mois de suspension fermes**, Motif de complicité de fraude sur identité
- **1 an de suspension ferme**, Motif : Fraude sur identité
- **10 matchs de suspension fermes**, Motif : Menaces verbales, propos grossiers et injurieux, pendant et après match envers l'arbitre officiel,
- **Mise « hors compétition » ANCIENS D2 poule B**
- **Retrait de 10 points au classement SENIORS D2 A**, Motif : Fraude sur identité de joueur,
- **6 mois de suspension fermes**, Motif : Fraude sur identité aggravée par son refus de reconnaître la version de l'arbitre officiel
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : Complicité fraude sur identité
- **3 ans de suspension fermes**, Motif : Actes de brutalité sans blessure après match d'un dirigeant envers l'arbitre central
- **12 matchs de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur à officiel durant le match
- **18 mois de suspension fermes**, Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur-dirigeant à officiel durant le match
- **12 matchs de suspension fermes**, Motif : Menaces et intimidations verbales et physiques envers officiel durant et après match et refus de quitter le terrain après son expulsion
- **10 matchs de suspension fermes**, Motif : Acte de brutalité envers joueur adverse hors action de jeux
- **Mise hors compétition et jusqu'à la fin de la saison en CDM D2**, Motif : fraude sur l'identité de plusieurs joueurs,
- **3 mois de suspension fermes**, Motif : complicité de fraude sur identité.

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVERITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

Le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison

suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaire – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (*arrêté municipal + liste des matchs*).

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contact : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17@icloud.com

Le club de l'US Selommes (41) organise ses tournois de l'Ascension

*Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,

*Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact : MONIEZ Vincent 06.28.27.42.96, tournoi.selommes@orange.fr

Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact : Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow' Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.

Contact : 06.11.49.77.63.



Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres)

Organise ses habituels Tournois Jeunes (de U6 à U15) de fin de saison les **Samedi 18 juin** et **Dimanche 19 juin 2022**

Site : www.fcsge.footeo.com.

Contact : téléphone 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2021 /2022

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2022)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Du changement pour nos formations !

Dorénavant, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications se déroulant dans le Val de Marne est entièrement gérée par le District du Val de Marne de Football.



Comment s'inscrire ?



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://districtvaldemarne.fff.fr>
- Cliquer sur « **FORMATIONS** » puis « **INSCRIPTION EDUCATEURS** »
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité en bas de page
- « Consulter la liste des sessions »
- Choisir sa formation « **94** » puis « **Récupérer le dossier de candidature** » à compléter et à enregistrer
- Cliquer sur « **s'inscrire à la formation** », afin de formaliser son inscription
- Ajouter en pièce jointe votre dossier candidature intégralement rempli puis valider votre inscription

Comment payer ?



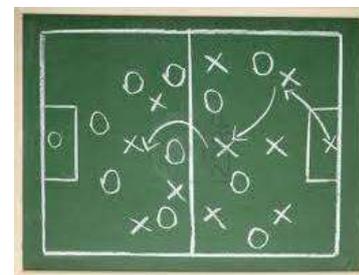
Paielement de la formation, soit :

- **Prélèvement club :**
Courriel officiel du club, confirmant la prise en charge de la formation
- **Virement bancaire (RIB Joint):**
Envoyer par mail la preuve du virement (photo)+
nom / prénom / formation concernée
- **Chèque :**
A déposer au District ou à envoyer par courrier
- **Espèces :**
A déposer au District

VERS QUI S'ADRESSER ?

Au **01.55.96.11.02**

Mail : formation@districtvaldemarne.fff.fr



ATTENTION !! Les dossiers ne seront validés qu'à réception du règlement.



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partages,

le District continuera à vous proposer une offre de restauration à 10€/jour
(Le règlement sera à réaliser le jour même et uniquement en chèque ou espèces)



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	VISIO
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	REPORT
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	REPORT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	VISIO
10/02/2022	11/02/2022	VISIO
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	VISIO
17/02/2022	18/02/2022	VISIO
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	VISIO
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	VISIO
03/03/2022	04/03/2022	PARC DU TREMBLAY
19/04/2022	20/04/2022	THAIS

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	VISIO
14/03/2022	15/03/2022	PARC DU TREMBLAY
12/05/2022	13/05/2022	THAIS

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2021) **Sur les IMPOTS 2022**



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association **AVANT 31 Décembre 2021**
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021
-

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole	
Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,321 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 12 Avril 2022

Président : M. COMBAL

Présents : MM. POLICON, NYEMBAL, BOUSSARD, ARNAUD, LEFEUVRE, SAMBA.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

23403766- ES VITRY 3 / PARIS ESPOIR OLYMPIQUE Séniors D3.B 10/04/22

Courriel de Paris O.Espoir du 08/04/22. **La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de Olympique Paris Espoir**

COUPE VDM SENIORS

24485537-RUNGIS US/ SUCY FC Coupe VDM Séniors ¼ DE FINALE DU 17/04/22

Courriels et accords des deux clubs.(via footclub) **Accord de la commission, le match aura lieu le 20/04/22 à 20h00.**

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Seniors :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 et 12 Juin 2022	

COUPE SENIORS Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

Courriel de Mediballes du 6/04/22 – ANCIENS D4

Le club demande si un joueur licencié au 13/03/22, peut participer à la compétition Anciens D.4. jusqu'à la fin de saison.

La Commission donne son accord.

23453829 – ULTRA MARINE AS / ASOMBA Anciens D2 .B du 10/04/22

Courriel de l'Ultra Marine du 08/04/22. **LA Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'Ultra Marine.**

COUPE ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

24375717 CO CACHAN / IVRY DESP.VIMA +45 ans du 10/04/22

Courriel de Cachan et du service technique du 5/04/22. (terrain impraticable). [La Commission reprogramme cette rencontre le 22/05/22 à 9h30.](#)

24375720-VILLIERS ES / MAISONS-ALFORT FC +45 ans Poule A du 10/04/22

Courriel de Villiers ES du 06/04/22. [La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de votre équipe.](#)

Courriel des Portugais Vitry UA du 05/04/22. Calendrier match +45 ans

Il n'y a pas la possibilité de modifier ce calendrier, vous pouvez contacter vos adversaires pour inverser les rencontres.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

23841814 – ST MAUR VGA US 12 / VILLEJUIF US 13 + 55 ans Poule B du 08/05/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclubs). [Accord de la Commission, match le 22/05/22 à 9h30.](#)

COUPE VDM ENTREPRISE

24478995 – MAISONS ALFORT COMMUNAUX / APSAP PARIS ¼ FINALE du 16/04/22.

Courriel et accords des deux clubs du 09/03/2022. ([Demande de report](#)).
[Accord de la commission, cette rencontre aura lieu le 23/04/2022.](#)

24478997- APSAP E ROUX 2 / TROPICAL AC ¼ de finale du 16/04/22

Courriel de l'APSAP E. Roux du 07/04/22 et de la LPIFF (match de Chpt R2 le même jours).
[La Commission reprogramme cette rencontre le 23/04/22.](#)

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 Avril 2022	effectué
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11 et 12 Juin 2022	

CHAMPIONNATS FEMININS

24050399 – CHAMPIGNY FC / VILLENEUVE-ABLON USV 1 Féminines Séniors du 09/04/22

Courriel Champigny du 07/04/2022.

La Commission enregistre le 2^{eme} forfait avisé de votre équipe.

24279609– NOGENT FC / CHEVILLY- LARUE ELAN 1 U 18F SENIORS F du 09/04/22

Courriels des 2 clubs du 07/04/22 et du 08/04/22. **En l'absence d'accord des 2 clubs. La**

Commission fixe la rencontre au 23/04/22.

24279237–ST MAUR F. FEMININ VGA / CRETEIL LUSITANOS US U13 Féminines du 10/04/22

Courriel de Créteil Lusitanos US du 08/04/22. **La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Créteil Lusitanos US.**

COUPE FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES Séniors

Séniors VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES U15

U15 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	29 mars 2022
Finale	12 Juin 2022	

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

24488158- VITRY 94.2 CA 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 Coupe U20 ¼ de Finale du 13/04/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub). **Accord de la Commission, match le 28/04/22 à 20h00 au stade Balzac.**

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	Effectué
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U18

23451251 – VINCENNES CO 2 / KREMLIN BICETRE CSA U18 D2.B du 03/04/22

Courriel de Kremlin Bicêtre CSA du 04/04/22.

Lecture de la feuille de match et du rapport d'accident du mini bus de Kremlin Bicêtre.

Exceptionnellement, la Commission reporte cette rencontre le 22/05/22 à 13h.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U16

23451947-FR LE PERREUX AS 2 / THIAIS FC 1 U16 D.3 A du 10/04/22

Courriel de FR le Perreux AS du 08/04/22.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de votre équipe.

23452227 – SAINT MANDE FC 1/ CHOISY LE ROI US 2 U16 D3.C du 08/05/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub). Accord de la Commission, match le 22/05/22 à 13h00.

Coupe VDM U16

24485548-IVRY US 1 / VILLEJUIF US 1 Coupe VDM U16 ¼ de Finale du 17/ 04/22

Courrier du club d'Ivry US Foot du 13/04/22. *La Commission reporte le match au 01/05/22 à 13h00 au stade Lénine.*

24485550-CRETEIL LUSITANOS 1 / CHAMPIGNY FC 1 Coupe VDM U16 ¼ de Finale du 17/04/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub). *Accord de la Commission, match le 16/04/22 à 14 h00 au stade François Desmont à Créteil.*

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

U16 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

Coupe District U16

24473566 – CACHAN CO / VILLENEUVE AFC U16 ¼ de Finale du 17/04/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footcub) du 06/04/2022.

Reprise du dossier. Accord de la Commission, match le 27/04/22 à 18h30.

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT U14

23822502– LIMEIL-BREVANNES AJ 2/ THIAIS FC 2 U14.C DU 09/04/22

Lecture de la feuille de match. *S'agissant d'un match U14 D4, la Commission reprogramme cette rencontre le 21/05/22 à 16h00.*

23822504– CHAMPIGNY FC 3 / BOISSY FC 1 U14 D4.C du 09/04/22

Lecture de la feuille de match et courriel du Boissy FC du 10/04/22.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Boissy FC.

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

U14 VDM	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	Effectué
Finale	11 Juin 2022	

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	16 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

24488146-VILLEJUIF US 2 / VILLEJUIF US 3 DU 16/04/22

Courriel de Villejuif US du 08/04/22. *Accord de la Commission, match le 13/04/22 à 17h30.*

Coupe District U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	23 Avril 2022	Effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

24491083-NOGENT FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 Coupe District U14 ¼ de Finale du 23/04/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub).

Accord de la Commission, match le 30/04/22 à 16h30.

24491084-VALENTON FA 1 / SUCY FC Coupe District U14 ¼ de Finale du 23/04/22

Courriels et accords des 2 clubs (via footclub). *Accord de la Commission, match le 16/04/22 à 16h00.*

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 11 avril 2022

Membres : Mme RANSOU Virginie et MM. FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice.

Assiste : M. DARDENNES Patrick,

Absents excusés : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange et, MM. AMSELLEM Emile, GLAUDE Gérard, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, NOYON Joël, TAFININE Driss.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la **F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.**
En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.*

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la phase 2 des critères U11 et U13 :
Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,
il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal : au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : **Driss 01.55.96.11.43** ou Hédi : **01.55.96.11.42**

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U7

Courrier d'ASOMBA du 03/04/2022

Pris note de l'annulation du plateau à **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS**.

La commission rappelle au club de **VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS** qu'il doit aussi prévenir le District du Val-de-Marne de Football en cas de FORFAIT ou d'annulation d'un plateau sous peine de sanctions.

PLATEAUX U9

Courrier d'ASOMBA du 03/04/2022

Pris note des problèmes de la Covid-19 au club de **GENTILLY ATHLETIC CLUB**.

La Commission rappelle au club de **GENTILLY ATHLETIC CLUB** qu'il doit aussi prévenir le District du Val-de-Marne de FOOTBALL en cas de forfait sous peine de sanctions.

Courrier de FRESNES A.A.S. du 06/04/2022

Pris note du **FORFAIT AVISE**.

Courrier de KREMLIN BICETRE C.S.A. du 04/04/2022

Pris note du **FORFAIT** d'ASOMBA.

CRITERIUM U11

Courrier de : BOISSY F.C. du 05/04/2022

BOISSY F.C. / ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U11 G3 ABCD du 16/04/2022

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure, à fixer en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de : BRY F.C. du 09/04/2022

HAY LES ROSES C.A. / BRY F.C. U11 G4 ABCD du 09/04/2022

*Pris note du **FORFAIT AVISE**.*

Courrier de : RUNGIS U.S. du 04/04/2022

RUNGIS U.S. / BOISSY F.C. U11 G3 ABCD du 26/03/2022

Pris note des problèmes F.M.I, après vérification connexion à la F.M.I., pas d'amende aux deux clubs.

Courrier de : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 11/04/2022

FRESNES A.A.S. / VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS U11 G4 ABCD

du 09/04/2022

Pris note de votre courrier.

Pris note du rapport du Commissaire du District du Val-de- de FOOTBALL présent sur le Site.

*La Commission convoque pour **le LUNDI 09 MAI 2022 à 18H30**, les éducateurs des deux clubs, présence obligatoire sous peine de sanctions.*

Courrier de VITRY 94.2 CA du 05/04/2022

Les rencontres sont fixées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

CRITERIUM U13

Courrier de : ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 07/04/2022

U. S. IVRY FOOTBALL/ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U13 G4 ABC du 09/04/2022

*Pris note du **FORFAIT AVISE**.*

Courrier de : BOISSY F.C. du 05/04/2022

BOISSY F.C. / VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G2 ABCD du 16/04/2022

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure, à fixer en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de : BOISSY F.C. du 08/04/2022

ALFORTVILLE US / BOISSY F.C. CRIT.LACHICHE Poule Unique AB du 09/04/2022

Pris note des problèmes de la Covid-19 à ALFORTVILLE US.

La commission rappelle au club ALFORTVILLE US qu'il doit aussi prévenir le District du Val-de-Marne de FOOTBALL en cas de forfait sous peine de sanctions.

CRITERIUM U13 (Suite...)

Courrier de : JOINVILLE R.C. du 07/04/2022

ALFORTVILLE US / JOINVILLE R.C. CRIT.LACHICHE Poule Unique A du 26/03/2022

Pris note du **FORFAIT** de ALFORTVILLE US par S.M.S.

La Commission rappelle que les forfaits avisés ne se font par sms mais par courrier ou courriel officiel au District du Val-de-Marne de Football.

En conséquence, la Commission retire l'amende au **JOINVILLE R.C.**, mais maintient celle à l'**ALFORTVILLE US**.

Courrier de : RUNGIS U.S. du 04/04/2022

RUNGIS U.S. / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G1 ABCD du 26/03/2022

Pris note des problèmes F.M.I. Après vérification, la connexion à la F.M.I des deux clubs, pas d'amende aux deux clubs.

Courrier de : SUCY F.C. du 10/04/2022

BOISSY F.C. / SUCY F.C. U13 G2 ABCD du 09/04/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 10/04/2022

FONTENAY SS/BOIS U.S. / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G7 AB du 26/03/2022

Pris note. Les amendes sont annulées aux deux clubs (Voir le tableau des amendes J.A. N°13).

Courrier de : VILLENEUVE ABLON U.S. du 10/04/2022

NOGENT S/MARNE F.C. / VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G2 ABCD du 26/03/2022

Pris note de votre courrier, amende annulée (voir tableau des amendes J.A. N°13).

Courrier de : VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS du 11/04/2022

VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS / FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. U13 G 6 AB du 09/04/2022

Pris note du **FORFAIT** de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.

La Commission rappelle au club de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S qu'il doit aussi prévenir le District du Val-Marne de Football en cas de FORFAIT sous peine de sanctions.

Courrier de : VILLECRESNES U. S. du 08/04/2022

VILLECRESNES U. S. / KREMLIN BICETRE C.S.A. U13 G7 AB du 09/04/2022

Pris note de la **fermeture des terrains**.

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

SAISON : 2021 - 2022
N°13 - JOURNAL DES AMENDES
EN « FOOT D'ANIMATION » (PV DU 11/04/2022)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Annulation amende	NOGENT S/MARNE F.C./ VILLENEUVE ABLON U.S. U13 G2 B du 26/03/2022	-50,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Annulation amende	FONTENAY SS/BOIS U.S./ ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G7 AB du 26/03/2022	-100,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Annulation amende	FONTENAY SS/BOIS U.S./ ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U13 G7 AB du 26/03/2022	-100,00 €
537053	JOINVILLE R.C.	Annulation amende	ALFORTVILLE US/ JOINVILLE R.C. CRIT.LACHICHE Poule Unique A du 26/03/2022	-50,00€
	<u>JOURNAL</u>	<u>DES AMENDES RETIREES</u>	<u>J.A. N° 13</u>	<u>-300.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Forfait non-avisé FESTIVAL U13 - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 11/04/2022

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mmes POLICON – FAUTRA, MM. TAVENOT – GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U14 – D2 / A = CACHAN ASC CO 1 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 02/04/2022

Réserve du club de CACHAN ASC CO 1

sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de CRETEIL LUSITANOS US 3 dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort

Considérant après vérification, que seulement les TROIS joueurs

BECHOUEL Fedy (14)

NASSOKHO Madiba (13)

JEYATHEESWARAN Abershek (16)

du club de CRETEIL LUSITANOS US 3

ont disputé au cours de la saison tout ou partie de plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les CINQ dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U14 – D2 / B = VILLEJUIF US 3 / LIMEIL BREVANNES AJ 1 du 02/04/2022

Réserve du club de LIMEIL BREVANNES AJ 1

sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de VILLEJUIF US 3

dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de l'ensemble des joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix matchs officiels de championnat avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire irrecevable en la forme car insuffisamment motivée car vous ne précisez pas le grief précis.

En effet vous auriez dû préciser que la restriction porte sur « **PLUS DE TROIS JOUEURS** ».

(article 7.10 du R.S.G. de District)

De plus cette rencontre ne fait pas partie des « CINQ DERNIERES RENCONTRES DE CHAMPIONNAT » (**cette rencontre fait partie des 6 dernières rencontres de championnat**)

Jugeant en premier ressort

Considérant après vérification, que seul le joueur TOURE Mohamed du club de VILLEJUIF US 3 a disputé 11 rencontres en équipe supérieure,

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

Hors la présence de Monsieur ALVES.

La commission prend connaissance du courriel relatif à la demande d'évocation du club de **SUCY FC 2 du 06/04/2022** sur la qualification et la participation du joueur : **DOUCOURE Mahamadouba** du club de **CHAMPIGNY FC 2** susceptible d'être suspendu

La commission invite le club de SUCY FC 2 à se rapporter au procès-verbal de sa réunion du 04/04/2022, lequel précise le motif d'irrecevabilité de la demande d'évocation et qui confirme le résultat acquis sur le terrain.

FUTSAL = KB FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 2 du 26/03/2022

La commission prend connaissance du courriel du club de **CHAMPIGNY CF 2** relatif au nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée d'un cachet mutation « HORS PERIODE » supérieur à celui autorisé.

La commission confirme sa décision du 04/04/2022 lequel précise le motif d'irrecevabilité de la réserve et qui confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission *dit la réserve irrecevable car insuffisamment motivée, parce que n'est pas mentionné le grief PRECIS opposé à l'adversaire (article 142 alinéa 1 et 5 du RSG de FFF).*

En effet votre réserve ne précise pas d'une manière **NOMINALE** les joueurs concernés (article 30.1 du R.S.G. du District du Val de marne).

Par ailleurs la *commission rappelle au club de CHAMPIGNY CF 2 qu'en compétition de Football diversifié de Niveau B, le nombre de mutés est illimité dont un maximum de DEUX « HORS PERIODE ».*

SENIORS D2 / A = VGA SAINT MAUR 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 13/03/2022

Demande d'évocation du club de **VGA SAINT MAUR US 1**

En date du 31/03/2022 sur la qualification et la participation des joueurs :

CAMARA Sanda

RIAHY Zaïd

du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** quant à l'usurpation d'identité par les joueurs

CAMARA Chikhouna, du club de **CHOISY LE ROI AS**

et

RIAHY Chams Eddine, du club de **MARCOUSSIS NOZAY FC.**

La commission convoque pour sa réunion du mardi 19/04/2022 à 18 heures :

-L'arbitre de la rencontre

-Les capitaines des deux équipes

-Un Dirigeant de chacune des équipes

-CAMARA Sanda, joueur de CHEVILLY LARUE ELAN

-RIAHY Zaïd, joueur de CHEVILLY LARUE ELAN

Toutes ces personnes devront être munies de leurs licences et de leurs pièces d'identité.

PRESENCE OBLIGATOIRE

SENIORS – D3 /A = NOGENT FC 2 / BANN’ZANMI 1 du 20/03/2022

Demande d’évocation du club de **NOGENT FC 2** par lettre du 02/04/2022 sur la participation et la qualification du joueur

VALVERDE Yannick licence **23403653**, du club de **BANN’ZANMI 1** susceptible d’être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l’article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **BANN’ZANMI 1** informé le 06/04/2022 de la demande d’évocation, n’a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 02/02/2022 de 2 matchs fermes de suspension suite à comportement lors de la rencontre de COUPE INTER DOM CREDIT MUTUEL disputée le 30/01/2022 contre AS ULTRA MARINE VITRY avec l’équipe SENIORS 1

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 31/01/2022 a été publiée dans FOOT 2000 le 04/02/2022, et n’a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu’il résulte des dispositions de l’article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l’équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s’il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu’il n’a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l’équipe SENIORS 1**

Considérant qu’entre le 31/01/2022 et le 20/03/2022 une seule rencontre officielle s’est déroulée pour l’équipe SENIORS 1 (**SENIORS – D3 /A = BANN’ZANMI 1 / VILLENEUVE ABLON U S 2 du 13/03/2022**) et match donné perdu par pénalité au club de **BANN’ZANMI 1** pour le motif de la suspension du joueur **VALVERDE Yannick** .

Le joueur mis en cause n’a donc purgé qu’un seul match sur ses 2 matchs de suspension,

Considérant qu’il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat D3/A opposant l’équipe SENIORS 1 **au club de NOGENT FC 2** puisqu’il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **VALVERDE Yannick** du club de **BANN’ZANMI 1** n’était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de BANN’ZANMI 1 (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain au club de NOGENT FC 2 (3 points, 1 but).

Débit : **BANN’ZANMI 1** 50,00€

Crédit : **NOGENT FC 2** 43,50€

De plus, la commission :

- Inflige une amende de 50,00 euros au club de BANN’ZANMI 1 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l’annexe financière, et suivant l’article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 11/04/2022 au joueur **VALVERDE Yannick** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu’il était en état de suspension.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 11 avril 2022

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. A. BELOUFA, V. MONNEY

Pour Information, la Commission Futsal se réunit tous les LUNDIS.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- **Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- **Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- **Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- **le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D2

24062366 – VILLENEUVE ABLON US 1 / SAINT-MAURICE AJ 2 Futsal D2 du 09/04/22

Demande via Footclubs de Villeneuve Ablon US demandant le report de la rencontre au 07/05/22.

La Commission informe les clubs que Villeneuve Ablon US a déjà une rencontre programmée le 08/05/22 face à C'Noues Futsal.

La Commission demande au club de Villeneuve Ablon US de proposer un créneau entre le lundi (excepté le 09/05/22) et le jeudi en soirée. Si il n'y a aucune possibilité de disputer la rencontre, la Commission neutralisera la rencontre car n'ayant aucune influence sur le classement final de la saison pour ce qui concerne les montées.

(Rappel)

24062399 – SAINT MAURICE AJ 2 / CHOISY LE ROI AS 1 du 09/04/22

Courriel de la LPIFF du 15/03/22 qui fixe une rencontre de SAINT MAURICE AJ 1 au 09/04/2022 rendant le gymnase indisponible pour la rencontre citée en objet. La Commission reporte la rencontre au samedi 16/04/2022 au Gymnase Centre Municipal Des Sports.

24062368 – C'NOUES 1 / VERS L'AVANT 1 du 20/03/22

Courriel du 15/03/2022 de C'NOUES FUTSAL et de la Municipalité de Villiers sur Marne nous informant de l'indisponibilité de l'installation pour des problèmes techniques.

La Commission reporte la rencontre au dimanche 17/04/2022 au Gymnase Léo LAGRANGE à 18H45. La Commission vous informe qu'en cas d'indisponibilité persistante de l'installation à cette date, la rencontre sera inversée.

23974565 – CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22 FUTSAL D1

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

24062364 – VSG FUTSAL 2 / C'NOUES 1 du 11/03/22 FUTSAL D2

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux. La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 14 AVRIL 2022

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)	U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)		VILLENEUVE ABLON US
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACAE FOOTBALL (1)		CHEVILLY LARUE
U18 D1 :	ALFORTVILLE US		ALFORTVILLE FC (2)
U18 D3.A :	BOISSY FC	U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)	U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
	ST MAUR VGA US (3)		ARCUEIL COSM (2)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)	U14 D4.B :	ASOMBA (1)
	SANTENY SL (1)	U14 D4.C :	LUSITANOS US
U16 D2.A :	CACHAN CO (2)	U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)		ALFORTVILLE FC (1)
	VILLECRESNES US (1)	CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)		NUEVO UNO (2)
		Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

U18 D1 : VINCENNES CO (2) / KRMLIN BICETRE CSA 51° du 03/04/22

U18 et Seniors : VILLEJUIF US 1 / CRETEIL LUSITANOS 1 du 11/12/22

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U16 D3/ C : JOINVILLE RC / MAISONS ALFORT FC 3 du 03/04/22

2^{ème} appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Anciens D2/B : VILLEJUIF US (12) / CHOISY AS (11) du 27/03/22

U16 DA/A : CHOISY AS (3) / CRETEIL LUSITANOS US (5) du 27/03/22

Match perdu au club recevant, sans réponse aux deux appels de Feuille manquante

Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

SENIORS D4/B : VILLECRESNES US 2 / VAL DE FONTENAY US 1 du 06/03/22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 03/04/2022) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
U14 D4 St Maur VGA BRY FC Valenton FA Nogent FC	29/01/2022 12/03/2022 19/03/2022 19/03/2022		
U14 D3 Champigny FC Olympique Paris Espoir Créteil Lusitanos US Perreux FR	29/01/2022 19/02/2022 19/02/2022 19/03/2022		
U14 D2 Fresnes AAS	05/02/2022	19/03/2022	
U14 D1 ALFORTVILLE US	12/03/2022		
U16 D3 St Maur VGA	20/03/2022		
U16 D2 Ol Paris Espoir Gentilly AC	27/03/2022 27/03/2022		
U18 D3 CRETEIL FU	13/03/2022		
U18 D2 Hay les Roses	13/03/2022		
SENIORS D4 Lusitanos St Maur Arcueil COM AS Zenaga	06/02/2022 06/02/2022 20/03/2022		
SENIORS D2 US Villeneuve Ablon FRESNES AAS	13/02/2022 13/03/2022		
ANCIENS D4 ST Mandé FC	06/02/2022		
ANCIENS D1 Rungis US Ivry Desportiva	06/02/2022 13/02/2022		
FUTSAL D1 Vision Nova Maisons Alfort FC	18/03/2022 02/04/2022		
FUTSAL D2 ST Maurice AJ	26/03/2022		

ANNEXES

AMENDES

Club :	500651	BOISSY F.C.						
Dossier :	20141424	du	13/04/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822504	09/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			12/04/2022	12/04/2022		40,00€

Club :	542388	MAISONS ALFORT F.C.						
Dossier :	20117057	du	08/04/2022	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23451341	03/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			12/04/2022	12/04/2022		9,50€

Club :	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES						
Dossier :	20141662	du	13/04/2022	Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062387	26/03/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			12/04/2022	12/04/2022		9,50€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.						
Dossier :	20116186	du	07/04/2022	U14 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23452586	09/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué			12/04/2022	12/04/2022		46,00€

Club :	521870	SUCY F.C.						
Dossier :	20116177	du	07/04/2022	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23451252	10/04/2022	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	75	Demande Tardive de Délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	75	Demande tardive de Délégué			12/04/2022	12/04/2022		46,00€

Total Général :	151,00€
-----------------	---------

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique		Poule U											1
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Lusitanos Us 2	38	17	12	2	3	0	0	0	0	40	13	27
2	Le Perreux Fr 1	35	17	11	2	4	0	0	0	0	31	15	16
3	Sucy F.C. 2	30	17	9	3	5	0	0	0	0	31	21	10
4	Choisy Le Roi As 2	26	17	8	2	7	0	0	0	0	28	34	-6
5	Vitry E.S. 1	22	16	7	1	8	0	0	0	0	24	27	-3
6	Villejuif U.S. 2	22	17	7	1	9	0	0	0	0	21	31	-10
7	Vitry Ca 2	21	17	6	3	8	0	0	0	0	25	24	1
8	Champigny Fc 2	20	17	5	5	7	0	0	0	0	27	33	-6
9	Rungis U.S. 2	20	17	6	2	9	0	0	0	0	19	26	-7
10	Cachan Asc Co 1	19	16	5	5	6	0	1	1	0	16	21	-5
11	Limeil Brevannes Aj 1	18	17	5	3	9	0	0	0	0	20	27	-7
12	Bonneuil Csm 1	16	17	5	1	11	0	0	0	0	16	26	-10

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule A											2
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 1	36	18	15	2	1	0	11	1	0	55	7	48
2	Nogent Fc 1	36	17	10	6	1	0	0	0	0	39	16	23
3	Ormesson U.S. 1	34	18	10	4	4	0	0	0	0	41	31	10
4	Villiers Es 1	28	18	8	4	6	0	0	0	0	42	29	13
5	Creteil Uf 1	28	17	7	7	3	0	0	0	0	32	16	16
6	Ivry Foot Us 3	26	18	8	2	8	0	0	0	0	32	27	5
7	Gentilly Ac 1	23	18	6	6	6	0	1	0	0	22	37	-15
8	St Maur Vga 2	22	18	5	7	6	0	0	0	0	27	30	-3
9	Le Perreux Fr 2	18	18	5	3	10	0	0	0	0	16	27	-11
10	Bonneuil Csm 2	15	17	4	3	10	0	0	0	0	25	47	-22
11	Arcueil Com 1	9	17	2	3	12	0	0	0	0	17	47	-30
12	Vitry E.S. 2	6	18	1	3	14	0	0	0	0	11	45	-34
13	Villecresnes Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule B											3
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Ablon U.S 1	40	15	13	1	1	0	0	0	0	46	11	35
2	Thiais F.C. 1	33	15	10	3	2	0	0	0	0	34	17	17
3	Charenton Cap 2	27	15	8	4	3	0	1	1	0	37	16	21
4	Vitry Ca 3	23	16	6	5	5	0	0	0	0	37	34	3
5	Fontenay Us 2	22	15	7	1	7	0	0	0	0	38	39	-1
6	A.S. Ultra Marine Vi 1	22	16	7	1	8	0	0	0	0	35	36	-1
7	Maisons Alfort Fc 2	21	15	6	3	6	0	0	0	0	26	31	-5
8	Fresnes A.A.S. 1	20	16	6	2	8	0	0	0	0	30	31	-1
9	Alfortville Us 2	13	15	4	2	8	1	0	2	0	24	57	-33
10	St Mandé Fc 1	12	16	3	3	10	0	0	0	0	18	34	-16
11	Cachan Asc Co 2	7	16	2	1	13	0	0	0	0	27	42	-15
12	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule A											4
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nogent Fc 2	33	13	11	0	2	0	0	0	0	40	16	24
2	Kremlin Bicetre Csa 1	29	13	9	2	2	0	0	0	0	42	19	23
3	Asomba 1	20	12	6	2	4	0	0	0	0	37	30	7
4	Villeneuve Ablon U.S 2	15	12	4	3	5	0	0	0	0	30	32	-2
5	Bann'Zanmi 1	15	13	5	2	6	0	2	2	0	27	25	2
6	Chevilly Larue Elan 2	15	11	5	0	6	0	0	0	0	21	24	-3
7	Fresnes A.A.S. 2	11	12	2	5	5	0	0	0	0	19	26	-7
8	Ormesson U.S. 2	10	12	3	1	8	0	0	0	0	22	33	-11
9	Villiers Es 2	7	12	2	1	9	0	0	0	0	19	52	-33
10	Valenton Cs 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule B										5	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Marolles Fc 1	33	14	10	3	1	0	0	0	0	50	23	27
2	Hay Les Roses Ca 1	27	14	8	3	3	0	0	0	0	38	19	19
3	Bry F.C. 1	27	14	8	3	3	0	0	0	0	49	33	16
4	Thiais F.C. 2	27	14	8	3	3	0	0	0	0	49	16	33
5	Charenton Cap 3	25	14	7	4	3	0	0	0	0	37	29	8
6	Vitry E.S. 3	17	14	5	2	7	0	0	0	0	38	38	0
7	Limeil Brevannes Aj 2	16	14	5	1	8	0	0	0	0	36	42	-6
8	O. Paris Espoir 1	10	14	4	0	8	2	0	0	0	37	51	-14
9	A.S. Ultra Marine Vi 2	9	14	2	3	9	0	0	0	0	16	68	-52
10	Port. Aca Champigny 1	6	14	2	0	12	0	0	0	0	21	52	-31

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule A										42	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Caudacienne Es 1	45	19	15	0	4	0	0	0	0	68	34	34
2	St Mandé Fc 2	42	19	14	0	5	0	0	0	0	52	30	22
3	Creteil Uf 2	41	20	13	2	5	0	0	0	0	74	39	35
4	Thiais F.C. 3	40	20	12	4	4	0	0	0	0	57	29	28
5	Le Perreux Fr 3	37	19	12	1	6	0	0	0	0	61	40	21
6	Santeny SI 1	35	20	11	2	7	0	0	0	0	55	39	16
7	Es Sourds Vitry 1	31	19	10	1	8	0	0	0	0	44	32	12
8	Arcueil Com 2	24	18	7	3	8	0	0	0	0	41	41	0
9	Marolles Fc 2	24	19	7	3	9	0	0	0	0	39	38	1
10	Phare S. Zarzissien 1	18	20	6	0	14	0	0	0	0	45	65	-20
11	Caudacienne Es 2	16	19	4	4	11	0	0	0	0	34	51	-17
12	Lusitanos St Maur 3	6	19	2	0	17	0	0	0	0	20	87	-67
13	Boissy U.J. 1	5	19	2	0	16	1	0	0	0	38	103	-65
14	Boss Ton Foot 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Villeneuve Afc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule B										43	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Vers L'Avant 1	57	21	19	1	1	0	1	0	0	89	35	54
2	Bled Fc 1	52	21	17	2	2	0	1	0	0	97	30	67
3	Villeneuve Afc 1	48	21	16	1	4	0	1	0	0	82	20	62
4	Val De Fontenay As 1	38	20	12	2	6	0	0	0	0	70	38	32
5	As Zenaga 1	29	21	9	2	10	0	0	0	0	49	63	-14
6	Nogent Fc 3	25	21	8	1	12	0	0	0	0	52	61	-9
7	Fc Vitry 94 Academie 1	24	21	8	0	13	0	0	0	0	58	63	-5
8	Olymp. Club Ivry 1	23	21	7	3	11	0	1	1	0	52	66	-14
9	Boissy F.C. 2	23	21	7	3	11	0	1	1	0	46	57	-11
10	Mimosa Mada-Sport 1	22	21	7	3	10	1	1	0	0	45	72	-27
11	Gentilly Ac 2	22	21	7	2	12	0	1	0	0	42	61	-19
12	Bry F.C. 2	19	21	5	5	11	0	1	1	0	54	47	7
13	Villecresnes Us 2	18	20	6	2	11	1	1	1	0	43	86	-43
14	Bann'Zanmi 2	12	21	4	1	15	1	0	0	0	31	109	-78

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Poule U										30	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Supremes Beliers 5	33	13	11	0	2	0	0	0	0	67	8	59
2	Villejuif U.S. 5	26	12	8	2	2	0	0	0	0	31	22	9
3	Villiers Franco Port 5	25	12	8	1	3	0	0	0	0	58	14	44
4	Branco De Creteil A 5	19	12	6	1	5	0	0	0	0	43	25	18
5	Maccabi Creteil Fc 6	16	12	5	1	6	0	0	0	0	31	35	-4
6	Kopp 97 5	10	11	3	1	7	0	0	0	0	26	33	-7
7	Port Aca Champigny 5	9	11	3	0	8	0	0	0	0	15	32	-17
8	Villeneuveoise Antill 5	-2	11	0	0	9	2	0	0	0	4	108	-104
9	Cachan Asc Co 5	FG	8	3	2	2	1	0	0	0	22	20	2

Cdm D2 (94) / Phase Unique		Poule U											39
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 5	22	9	7	1	1	0	0	0	0	41	13	28
2	Usjto Choisy 5	20	10	6	2	2	0	0	0	0	34	16	18
3	Villiers Es 5	17	10	5	2	3	0	0	0	0	37	17	20
4	Noiseau Ste S. 5	13	9	4	1	4	0	0	0	0	16	19	-3
5	Vincennes Sp 5	12	9	3	3	3	0	0	0	0	14	18	-4
6	Menuiblan As 5	6	9	2	0	7	0	0	0	0	11	27	-16
7	Arcueil Com 5	3	10	1	1	7	1	0	0	0	12	55	-43
8	Limeil Brevannes Aj 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Nueve Uno 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Nueve Uno 6	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule U											22
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Ivry Foot Us 11	34	17	11	2	4	0	1	1	0	53	22	31
2	Cachan Asc Co 11	32	17	10	2	5	0	0	0	0	54	31	23
3	Orly Ac 11	31	17	9	4	4	0	0	0	0	49	26	23
4	Arrighi As 11	29	17	8	5	4	0	0	0	0	39	32	7
5	Ivry Desportiva Vima 11	27	17	8	3	6	0	0	0	0	31	32	-1
6	Vincennes Co 11	23	17	6	5	6	0	0	0	0	39	32	7
7	Bry F.C. 12	22	17	7	1	9	0	0	0	0	37	31	6
8	Fontenay Us 11	21	17	5	6	6	0	0	0	0	32	39	-7
9	Rungis U.S. 12	21	17	4	9	4	0	0	0	0	30	25	5
10	Supremes Beliers 11	21	17	5	6	6	0	0	0	0	28	36	-8
11	Veterans Bonneuil 11	18	17	4	6	7	0	0	0	0	26	50	-24
12	Le Perreux Fr 12	0	17	0	1	15	1	0	0	0	10	72	-62

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A											23
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11	36	14	12	0	2	0	0	0	0	62	14	48
2	Kremlin Bicetre Csa 11	34	14	11	1	2	0	0	0	0	62	24	38
3	Port Aca Champigny 11	33	14	11	0	3	0	0	0	0	33	11	22
4	Maisons Alfort Fc 11	26	14	7	5	2	0	0	0	0	36	21	15
5	St Mandé Fc 11	17	14	5	2	7	0	0	0	0	24	37	-13
6	Fresnes A.A.S. 12	15	14	5	1	7	1	0	0	0	28	48	-20
7	Ent. Santeny Mandres 11	14	14	4	2	8	0	0	0	0	31	38	-7
8	Ormesson U.S. 11	11	14	3	2	9	0	0	0	0	18	30	-12
9	Noiseau Ste S. 11	9	14	2	3	9	0	0	0	0	16	53	-37
10	Joinville Rc 11	5	14	1	2	11	0	0	0	0	18	52	-34

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule B											24
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Chevilly Larue Elan 11	31	14	10	1	3	0	0	0	0	62	20	42
2	Minhotos De Braga 11	25	13	8	1	4	0	0	0	0	43	23	20
3	Maccabi Creteil 11	24	14	8	0	6	0	0	0	0	41	33	8
4	Villiers Es 11	23	12	7	2	3	0	0	0	0	34	9	25
5	Nogent Fc 11	22	12	7	2	3	0	1	1	0	48	17	31
6	Asomba 13	22	14	6	4	4	0	0	0	0	20	9	11
7	Villeneuve Ablon U.S 11	21	13	7	0	6	0	0	0	0	35	28	7
8	Choisy Le Roi As 11	19	13	5	4	4	0	0	0	0	30	21	9
9	Villejuif U.S. 12	3	13	1	0	12	0	0	0	0	21	61	-40
10	A.S. Ultra Marine Vi 11	-2	14	0	0	12	2	0	0	0	10	123	-113

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule A										28	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 12	33	13	11	0	2	0	0	0	0	50	15	35
2	Creteil Fc 11	33	13	11	0	2	0	0	0	0	49	15	34
3	Villeneuve St G. Por 11	28	13	9	1	3	0	0	0	0	43	18	25
4	Villecresnes Us 11	19	12	6	1	5	0	0	0	0	24	16	8
5	Portugais Vitry Ua 11	17	12	5	2	5	0	0	0	0	34	38	-4
6	Paris Lisbonne C 11	15	13	5	0	8	0	0	0	0	38	28	10
7	Defense Nle Paris Cs 11	11	12	4	0	7	1	0	0	0	20	48	-28
8	Marolles En Brie Us 11	4	12	1	1	10	0	0	0	0	16	45	-29
9	Ent.Santeny Mandres 12	4	12	1	1	10	0	0	0	0	9	60	-51
10	Tremblay Aj 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule B										29	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12	30	12	10	0	2	0	0	0	0	57	13	44
2	Creteil Lusitanos Us 11	28	12	9	1	2	0	0	0	0	45	15	30
3	Villeneuve Antill 11	24	13	8	0	5	0	0	0	0	48	28	20
4	Thiais F.C. 11	23	12	7	2	3	0	0	0	0	44	25	19
5	Orly Ac 12	19	12	6	1	5	0	0	0	0	36	27	9
6	Maisons Alfort Fc 12	18	13	6	0	7	0	0	0	0	28	47	-19
7	Villejuif E. Benfica 11	9	12	3	1	8	0	1	1	0	20	43	-23
8	Gentilly Ac 11	6	13	2	2	9	0	0	0	0	16	41	-25
9	Port. Aca Champigny 12	4	13	1	1	11	0	0	0	0	13	68	-55
10	Arsenal Ac 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) / Phase 1		Poule U										25	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 11	41	15	13	2	0	0	0	0	0	80	7	73
2	Opej Sporting Club 1	37	15	12	1	2	0	0	0	0	74	35	39
3	Apsap Mediballes 11	21	15	7	1	7	0	1	1	0	51	47	4
4	Marolles Fc 11	20	15	6	3	5	1	0	0	0	39	44	-5
5	F.C. D'Alfortville 11	20	16	5	5	6	0	0	0	0	44	57	-13
6	Sucy F.C. 11	19	15	6	2	6	1	0	0	0	61	59	2
7	Valenton F.A. 11	18	14	10	3	1	0	15	1	0	56	21	35
8	Cristolienne La 11	12	15	3	3	9	0	0	0	0	31	49	-18
9	Ivry Portugais Trav. 1	11	16	3	5	6	2	1	0	0	29	53	-24
10	Fc Vitry 94 Academie 11	9	15	3	1	10	1	0	0	0	30	61	-31
11	St Mandé Fc 12	3	15	1	0	14	0	0	0	0	16	78	-62
12	As Estoril 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										6	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Maisons Alfort Fc 1	31	13	10	1	2	0	0	0	0	47	13	34
2	Cachan Asc Co 1	27	12	9	0	3	0	0	0	0	53	17	36
3	Lusitanos Us 1	27	12	9	0	3	0	0	0	0	41	21	20
4	Ivry Foot Us 2	25	12	8	1	3	0	0	0	0	34	18	16
5	Le Perreux Fr 1	22	13	7	1	5	0	0	0	0	50	24	26
6	Ormesson U.S. 1	13	13	4	1	8	0	0	0	0	32	34	-2
7	Limeil Brevannes Aj 1	10	12	3	1	8	0	0	0	0	18	60	-42
8	Champigny Fc 1	5	13	1	2	10	0	0	0	0	15	69	-54
9	Bonneuil Csm 1	4	12	1	1	10	0	0	0	0	12	46	-34
10	Alfortville Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										7	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry E.S. 1	37	14	12	1	1	0	0	0	0	55	11	44
2	Charenton Cap 1	33	13	11	0	2	0	0	0	0	59	20	39
3	Sucy F.C. 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	43	21	22
4	Fresnes A.A.S. 1	23	14	7	2	5	0	0	0	0	53	53	0
5	Vincennes Co 2	20	13	6	2	5	0	0	0	0	58	28	30
6	Kremlin Bicetre Csa 1	19	13	6	1	6	0	0	0	0	46	31	15
7	Villejuif U.S. 2	16	13	5	1	7	0	0	0	0	25	24	1
8	Avenir Sportif Orly 1	10	13	3	1	9	0	0	0	0	29	39	-10
9	Ecole Plesseenne De 1	6	14	2	1	10	1	0	0	0	34	62	-28
10	Hay Les Roses Ca 1	2	14	1	0	12	1	0	0	0	16	129	-113

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										8	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 2	37	14	12	1	1	0	0	0	0	43	13	30
2	Villiers Es 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	69	32	37
3	Vitry 94.2 Ca 2	31	14	10	1	3	0	0	0	0	72	33	39
4	Thiais Fc 1	25	14	8	1	5	0	0	0	0	28	21	7
5	Maisons Alfort Fc 2	23	14	7	2	5	0	0	0	0	45	39	6
6	Rungis U.S. 2	15	14	5	0	9	0	0	0	0	31	35	-4
7	Villeneuve Ablon U.S 1	13	14	4	2	8	0	1	1	0	30	40	-10
8	Gentilly Ac 1	12	14	3	3	8	0	0	0	0	26	51	-25
9	St Mandé Fc 1	10	14	3	1	10	0	0	0	0	31	60	-29
10	Nogent Fc 1	3	14	1	0	13	0	0	0	0	16	67	-51

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										9	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	27	9	9	0	0	0	0	0	0	68	9	59
2	Bry F.C. 1	20	10	7	0	2	1	0	0	0	62	17	45
3	Arcueil Com 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	51	24	27
4	Vitry E.S. 2	12	8	4	0	4	0	0	0	0	37	37	0
5	Lusitanos St Maur 2	11	8	4	0	3	1	0	0	0	28	22	6
6	Val De Fontenay As 1	2	10	1	1	6	2	0	0	0	11	66	-55
7	Creteil Fu 1	1	10	0	1	9	0	0	0	0	8	90	-82
8	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										10	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villecresnes Us 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	27	20	7
2	Sucy F.C. 2	14	7	5	0	1	1	0	0	0	23	13	10
3	Thiais Fc 2	6	6	2	0	4	0	0	0	0	31	29	2
4	Chevilly Larue Elan 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	24	47	-23
5	Caudacienne Es 1	5	6	2	0	4	0	1	0	0	20	16	4
6	Sfc Chennevieres 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Santeny SI 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Limeil Brevannes A.J 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	St Maur Vga 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										11	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 1	38	14	12	2	0	0	0	0	0	53	9	44
2	Joinville Rc 2	31	14	10	1	3	0	0	0	0	36	17	19
3	Maisons Alfort Fc 1	31	14	10	1	3	0	0	0	0	40	16	24
4	Vitry 94.2 Ca 1	25	14	8	1	5	0	0	0	0	44	32	12
5	Champigny Fc 1	23	14	7	2	5	0	0	0	0	33	21	12
6	Cachan Asc Co 1	16	14	5	1	8	0	0	0	0	37	38	-1
7	Le Perreux Fr 1	15	14	5	0	9	0	0	0	0	32	41	-9
8	Lusitanos Us 1	15	14	5	0	9	0	0	0	0	29	50	-21
9	Bonneuil Csm 1	8	14	3	2	7	2	1	1	0	26	44	-18
10	Alfortville Us 1	-3	14	0	0	11	3	0	0	0	16	78	-62

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										12	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	33	12	11	0	1	0	0	0	0	85	15	70
2	Vincennes Co 2	26	13	8	2	3	0	0	0	0	65	31	34
3	Sucy F.C. 1	23	13	7	2	4	0	0	0	0	48	31	17
4	O. Paris Espoir 1	22	12	7	1	4	0	0	0	0	48	30	18
5	St Maur Vga 2	18	12	5	3	4	0	0	0	0	50	51	-1
6	Creteil Lusitanos Us 3	18	12	6	0	6	0	0	0	0	46	39	7
7	Orly Avs 1	11	12	4	0	7	1	0	0	0	39	51	-12
8	Hay Les Roses Ca 1	9	13	3	0	10	0	0	0	0	27	74	-47
9	Lusitanos St Maur 2	0	11	0	0	11	0	0	0	0	13	99	-86
10	Cachan Asc Co 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										13	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 2	38	14	12	2	0	0	0	0	0	72	12	60
2	Vitry Es 1	32	14	10	2	2	0	0	0	0	79	22	57
3	Villejuif U.S. 2	26	14	8	2	4	0	0	0	0	61	31	30
4	Maisons Alfort Fc 2	26	14	8	2	4	0	0	0	0	48	26	22
5	Rungis U.S. 1	25	14	7	4	3	0	0	0	0	51	26	25
6	Ivry Foot Us 2	19	14	6	1	7	0	0	0	0	40	30	10
7	Ormesson U.S. 1	17	14	5	2	7	0	0	0	0	27	41	-14
8	Gentilly Ac 1	7	14	2	2	9	1	0	0	0	19	52	-33
9	Villeneuve Ablon U.S 1	5	14	2	0	11	1	0	0	0	17	83	-66
10	Villiers Es 1	4	14	1	1	12	0	0	0	0	28	119	-91

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										14	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais Fc 1	34	12	11	1	0	0	0	0	0	56	8	48
2	Vitry Es 2	30	13	9	3	1	0	0	0	0	58	31	27
3	Sucy F.C. 2	25	12	8	1	3	0	0	0	0	40	25	15
4	Creteil Lusitanos Us 4	22	13	7	1	5	0	0	0	0	61	31	30
5	Chevilly Larue Elan 1	16	13	5	1	7	0	0	0	0	49	50	-1
6	Fontenay Us 3	13	11	4	1	6	0	0	0	0	38	38	0
7	Kremlin Bicetre Csa 1	10	12	3	1	8	0	0	0	0	34	35	-1
8	Avenir Sportif Orly 2	6	12	2	1	8	1	0	0	0	20	60	-40
9	Le Perreux Fr 2	2	12	1	0	10	1	0	0	0	14	92	-78
10	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										15	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fc Brevannes 1	31	12	10	1	1	0	0	0	0	92	22	70
2	Fresnes A.A.S. 1	31	12	10	1	1	0	0	0	0	76	16	60
3	Vitry 94.2 Ca 2	30	13	10	0	3	0	0	0	0	64	41	23
4	Nogent Fc 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	78	26	52
5	Rungis U.S. 2	10	12	3	1	8	0	0	0	0	27	67	-40
6	Arcueil Com 1	9	12	3	0	9	0	0	0	0	32	74	-42
7	Valenton Foot Acad. 1	9	12	3	1	8	0	1	1	0	51	61	-10
8	Ent. Mandres-Perigny 1	7	12	2	1	9	0	0	0	0	25	65	-40
9	Ivry Foot Us 3	5	12	1	2	9	0	0	0	0	21	94	-73
10	Villecresnes Us 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										16	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Choisy Le Roi As 2	37	14	12	1	1	0	0	0	0	133	20	113
2	Ecole Plesseenne 1	36	14	12	0	2	0	0	0	0	96	11	85
3	Limeil Brevannes Aj 1	32	14	10	2	2	0	0	0	0	79	22	57
4	Joinville Rc 3	25	13	8	1	4	0	0	0	0	91	30	61
5	St Mandé Fc 1	23	14	7	2	5	0	0	0	0	58	38	20
6	Val De Fontenay As 1	14	14	5	1	6	2	0	0	0	22	52	-30
7	Maisons Alfort Fc 3	13	13	4	1	8	0	0	0	0	51	48	3
8	Bry F.C. 1	8	14	3	0	10	1	0	0	0	21	125	-104
9	St Maur Vga 3	8	14	3	0	10	1	0	0	0	33	122	-89
10	Creteil Uf 1	3	14	1	0	13	0	0	0	0	23	139	-116

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										17	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	42	14	14	0	0	0	0	0	0	196	7	189
2	Charenton Cap 3	28	14	9	1	4	0	0	0	0	60	50	10
3	Vitry 94.2 Ca 3	27	14	9	0	5	0	0	0	0	78	44	34
4	Thiais Fc 2	24	14	8	0	6	0	0	0	0	39	51	-12
5	Choisy Le Roi As 3	22	13	7	1	5	0	0	0	0	64	71	-7
6	Marolles Fc 1	21	14	7	0	7	0	0	0	0	63	60	3
7	Nogent Fc 2	13	14	4	1	9	0	0	0	0	43	73	-30
8	Ormesson U.S. 2	13	14	4	1	9	0	0	0	0	22	55	-33
9	Kremlin Bicetre Csa 2	8	14	3	0	10	1	0	0	0	18	97	-79
10	Creteil Lusitanos Us 5	5	13	2	0	11	0	1	1	0	23	98	-75
11	F.C. D'Alfortville 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										18	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 2	30	12	10	0	2	0	0	0	0	59	17	42
2	Charenton Cap 2	28	11	9	1	1	0	0	0	0	51	24	27
3	Boissy F.C. 1	18	9	6	0	3	0	0	0	0	48	30	18
4	Joinville R.C. 4	14	10	4	2	4	0	0	0	0	40	34	6
5	Fc Vitry 94 Academie 1	12	11	4	0	7	0	0	0	0	43	40	3
6	Villeneuve Afc 2	9	9	3	0	6	0	0	0	0	24	38	-14
7	Vitry E.S. 3	7	10	2	1	7	0	0	0	0	18	37	-19
8	Choisy Le Roi As 4	-2	8	0	0	6	2	0	0	0	6	69	-63
9	F.C. D'Alfortville 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Limeil Brevannes Aj 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Villeneuve Ablon Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Chevilly Larue Elan 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										19	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 1	54	19	18	0	1	0	0	0	0	107	11	96
2	Villejuif Us 2	47	19	15	2	2	0	0	0	0	72	19	53
3	Bonneuil Csm 1	32	19	10	2	7	0	0	0	0	45	36	9
4	Joinville Rc 3	31	19	9	4	6	0	0	0	0	38	38	0
5	Maisons Alfort Fc 1	31	19	10	1	8	0	0	0	0	44	54	-10
6	Creteil Lusitanos Us 2	28	19	8	4	7	0	0	0	0	40	31	9
7	Champigny Fc 1	26	19	8	2	9	0	0	0	0	43	41	2
8	St Maur Vga 1	20	19	6	2	11	0	0	0	0	37	40	-3
9	Rungis U.S. 1	19	19	6	1	12	0	0	0	0	26	39	-13
10	Hay Les Roses Ca 1	16	19	5	1	13	0	0	0	0	28	75	-47
11	Lusitanos Us 1	14	19	4	2	13	0	0	0	0	17	58	-41
12	Alfortville Us 1	12	19	4	1	14	0	1	1	0	28	83	-55

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										20	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	38	14	12	2	0	0	0	0	0	78	17	61
2	Fresnes A.A.S. 1	32	14	10	2	2	0	0	0	0	52	18	34
3	Fontenay Us 2	31	14	9	4	1	0	0	0	0	55	15	40
4	Nogent Fc 1	28	15	9	1	5	0	0	0	0	53	27	26
5	Kremlin Bicetre Csa 1	25	15	8	1	6	0	0	0	0	48	42	6
6	Vitry 94.2 Ca 1	24	15	8	0	7	0	0	0	0	36	40	-4
7	Choisy Le Roi As 2	13	14	4	1	9	0	0	0	0	40	56	-16
8	Creteil Lusitanos Us 3	7	15	2	1	12	0	0	0	0	25	76	-51
9	St Maur Vga 2	6	13	1	3	9	0	0	0	0	16	43	-27
10	Cachan Asc Co 1	4	15	1	1	13	0	0	0	0	20	89	-69

U14 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										21	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Limeil Brevannes Aj 1	42	17	13	3	1	0	0	0	0	68	19	49
2	Villeneuve Ablon U.S 1	41	17	13	2	2	0	0	0	0	92	23	69
3	Vincennes Co 2	37	17	11	4	2	0	0	0	0	51	23	28
4	Villejuif Us 3	34	17	10	4	3	0	0	0	0	67	32	35
5	Vitry Es 1	33	17	10	3	4	0	0	0	0	65	25	40
6	Valenton F.A. 1	29	18	9	2	7	0	0	0	0	44	35	9
7	Villiers Es 1	14	17	4	2	11	0	0	0	0	31	69	-38
8	Val De Fontenay As 1	12	17	4	1	11	1	0	0	0	25	74	-49
9	Ormesson U.S. 1	10	17	3	1	13	0	0	0	0	23	72	-49
10	St Mandé Fc 1	10	18	3	1	14	0	0	0	0	21	76	-55
11	Ivry Foot Us 2	9	18	2	3	13	0	0	0	0	29	68	-39

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										26	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais Fc 1	52	19	17	1	1	0	0	0	0	143	7	136
2	Chevilly Larue Elan 1	46	19	15	1	3	0	0	0	0	117	30	87
3	Ecole Plesseenne De 1	41	19	13	2	4	0	0	0	0	126	25	101
4	Joinville Rc 4	39	19	12	3	4	0	0	0	0	84	34	50
5	Vitry Es 2	37	19	12	1	6	0	0	0	0	66	48	18
6	O. Paris Espoir 1	31	19	10	1	8	0	0	0	0	66	70	-4
7	Vincennes Co 3	24	19	8	0	11	0	0	0	0	53	64	-11
8	Le Perreux Fr 1	23	19	7	2	10	0	0	0	0	47	84	-37
9	Bonneuil Csm 2	17	19	5	2	12	0	0	0	0	42	74	-32
10	Villiers Es 2	12	19	4	0	15	0	0	0	0	35	137	-102
11	Arcueil Com 1	5	19	2	0	16	1	0	0	0	28	117	-89
12	Creteil Uf 1	4	19	1	3	14	1	1	1	0	30	147	-117

U14 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										27	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 1	44	17	14	2	1	0	0	0	0	145	13	132
2	Maisons Alfort Fc 2	44	18	14	2	2	0	0	0	0	97	24	73
3	Charenton Cap 2	37	17	12	1	4	0	0	0	0	65	21	44
4	Fresnes Aas 2	35	17	11	2	4	0	0	0	0	56	22	34
5	Port Aca Champigny 1	31	17	9	4	4	0	0	0	0	77	40	37
6	Villecresnes Us 1	23	17	7	2	8	0	0	0	0	55	63	-8
7	Vitry 94.2 Ca 2	22	18	6	5	7	0	1	1	0	74	43	31
8	Champigny Fc 2	16	17	4	4	9	0	0	0	0	35	58	-23
9	Creteil Lusitanos Us 4	10	17	3	1	13	0	0	0	0	24	134	-110
10	Villeneuve Ablon Us 2	6	17	2	0	15	0	0	0	0	22	117	-95
11	Hay Les Roses Ca 2	4	18	1	1	16	0	0	0	0	20	135	-115
12	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										32	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 3	30	11	10	0	1	0	0	0	0	76	10	66
2	Villeneuve Afc 2	27	11	9	0	2	0	0	0	0	73	22	51
3	Charenton Cap 3	18	10	6	0	4	0	0	0	0	46	25	21
4	Choisy Le Roi As 3	18	10	6	0	4	0	0	0	0	54	28	26
5	Kremlin Bicetre Csa 2	11	10	4	0	6	0	1	1	0	33	39	-6
6	Vitry 94.2 Ca 3	-1	10	0	0	9	1	0	0	0	14	86	-72
7	Val De Fontenay As 2	-2	10	0	0	8	2	0	0	0	3	99	-96
8	Chennevieres Sfc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Arcueil Com 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										33	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	42	14	14	0	0	0	0	0	0	106	11	95
2	Ent. Mandres-Perigny 1	31	13	10	1	2	0	0	0	0	75	30	45
3	Ecole Plesseenne De 2	30	13	10	0	3	0	0	0	0	60	35	25
4	Sucy Fc 2	28	14	9	1	4	0	0	0	0	66	39	27
5	Vitry Es 3	17	13	5	2	6	0	0	0	0	34	62	-28
6	Valenton Fa 2	9	14	3	0	11	0	0	0	0	29	53	-24
7	Ivry Foot Us 3	8	13	2	2	9	0	0	0	0	25	46	-21
8	St Maur Vga 3	6	13	2	1	9	1	0	0	0	21	86	-65
9	Nogent Fc 3	4	13	1	1	11	0	0	0	0	19	73	-54
10	Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule C										34	
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Caudacienne Es 1	33	12	11	0	1	0	0	0	0	132	16	116
2	Boissy F.C. 1	31	13	11	0	0	2	0	0	0	132	12	120
3	Thiais Fc 2	24	11	8	0	3	0	0	0	0	122	11	111
4	Champigny Fc 3	15	12	5	0	7	0	0	0	0	42	84	-42
5	Limeil Brevannes Aj 2	14	11	5	0	5	1	0	0	0	46	39	7
6	F.C. D'Alfortville 2	14	14	5	0	8	1	0	0	0	31	98	-67
7	Le Perreux Fr 2	8	13	3	0	9	1	0	0	0	22	114	-92
8	Gentilly Ac 1	7	12	3	0	7	2	0	0	0	19	77	-58
9	Lusitanos Us 3	FG	8	2	0	6	0	0	0	0	16	111	-95

U14 D4 (94) / Phase Unique		Poule D											35
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Orly Avs 2	25	9	8	1	0	0	0	0	0	88	13	75
2	Thiais Fc 3	24	11	8	0	3	0	0	0	0	41	21	20
3	Maisons Alfort Fc 3	16	10	5	1	4	0	0	0	0	50	34	16
4	Nogent Fc 2	15	9	5	0	4	0	0	0	0	26	25	1
5	Bry F.C. 1	8	11	3	0	8	0	1	1	0	29	65	-36
6	Lusitanos Us 2	8	10	3	0	7	0	1	1	0	23	63	-40
7	Vitry 94.2 Ca 4	6	10	2	0	8	0	0	0	0	28	64	-36
8	F.C. D'Alfortville 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Choisy Le Roi As 4	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D1 (94) / Phase 1		Poule U											31
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Kb Futsal 2	32	13	10	2	1	0	0	0	0	77	26	51
2	Champigny Cf 2	29	13	9	2	2	0	0	0	0	54	37	17
3	Vitry Asc 1	29	14	9	2	3	0	0	0	0	79	52	27
4	Cal 94 Futsal 1	16	13	5	2	6	0	1	1	0	66	63	3
5	Maisons Alfort Fc 2	14	12	4	2	6	0	0	0	0	47	62	-15
6	Creteil Palais Futsa 2	12	11	4	2	5	0	2	2	0	38	38	0
7	Vision Nova 2	12	12	4	2	6	0	2	1	0	42	43	-1
8	Ultra Futsal Club 94 1	8	14	2	2	10	0	0	0	0	49	100	-51
9	Vitry Ca 2	5	12	1	2	9	0	0	0	0	47	78	-31
10	Nogent Us 94 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule U											1521
Classement officiel au 13/04/2022		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	C'Noues 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	50	20	30
2	Vsg Futsal 2	21	9	7	0	2	0	0	0	0	57	30	27
3	Chevilly Larue Elan 1	15	9	5	0	4	0	0	0	0	37	36	1
4	Vitry Asc 2	13	10	4	1	5	0	0	0	0	48	55	-7
5	Choisy Le Roi As 1	13	11	4	1	6	0	0	0	0	56	59	-3
6	Saint Maurice Aj 2	9	8	3	1	3	1	0	0	0	24	35	-11
7	Vers L'Avant 1	5	9	2	1	6	0	2	0	0	32	57	-25
8	Villeneuve Ablon U.S 1	3	8	1	0	7	0	0	0	0	32	44	-12
9	Boissy U.J. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Fc Vincennes 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0